



COMPTE RENDU DU CST

Du 3 juin 2025

Rédacteur : Membres du CST

Date : 3 juin 2025

Lieu : Salle Max Lejeune FEUILLANTS

Participants	Fonction	
Tony DUPONT	Titulaire	CGT
Arièle DACQUET	Titulaire	CGT
Amandine GASMI	Titulaire	CGT
Sébastien LAGUILLIEZ	Titulaire	CGT
Philippe LEGER	Titulaire	CGT
Gaëtan LAPO	Suppléant	CGT
Karine PAGNOD ROSSIAUX	Suppléante ABSENTE	CGT
Guillaume HERBETTE	Suppléant	CGT
Patrick DAIRAINÉ	Suppléant	CGT
Dorothée TABART	Suppléante	CGT
Daphné WILLAME	Titulaire	CFDT
Emilie BLANCHARD	Titulaire	CFDT
David DHENNIN	Titulaire ABSENT	CFDT
Nancy PETERS	Suppléante ABSENTE	CFDT
Sébastien DELENCLOS	Suppléant ABSENT	CFDT
Michel KOUDJIL	Suppléant voix délibérative	CFDT
David DENIS	Titulaire ABSENT	FO
Carole DEMEUSE	Titulaire	FO
Stéphanie WARNET	Suppléante ABSENTE	FO
Florie DOURNEL	Suppléante ABSENTE	FO

Administration	Fonction	
Sabine CARTON	Titulaire	Vice-Présidente du CD
Françoise MAILLE BARBARE	Titulaire	Conseillère départementale
Guislain SIRE	Titulaire	Conseillère départementale
Boris COURBARON	Titulaire	DGS
Jérôme NOIRET	Titulaire	DGAFCPN et DGARHJL par intérim
Cathie DHEILLY	Titulaire	DGASI
Jean-Michel BOUCHY	Suppléante ABSENT	Vice-Président absent
Bertrand DEMOUY	Suppléant	Conseiller départemental
Isabelle DE WAZIERS	Suppléant ABSENTE	Vice-Présidente
Frédéric LEONARDI	Suppléant	DGA DPT
Arnaud GONDA	Suppléant	DGA ED
Éric PARMENTIER	Suppléant ABSENT	Adjoint DGASI
Delphine BLONDEAUX		DRH
Ambre FOULON		Juriste
Marie CARON		Juriste

S. CARTON ouvre la séance et indique qu'un nouvel arrêté de composition nous a été transmis le 14 mai. Elle souhaite la bienvenue à A. GONDA (DGAED) qui siège en qualité de suppléant. Elle nous indique que le point 6 sera vu avant le point 5. Elle liste les élus ayant voix délibérative, constate que le quorum est atteint et désigne la secrétaire F. MAILLE BARBARE et la secrétaire adjointe A. DACQUET. Elle demande si nous avons des déclarations liminaires. Déclaration liminaire CGT, de la CFDT et de FO

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Nous ne pouvons commencer notre déclaration liminaire, sans revenir sur la mobilisation de l'équipe ASE du territoire d'Amiens du 28 mai dernier.

En effet, mercredi dernier l'équipe a dit stop, et a décidé de se mettre en grève pour dénoncer leurs conditions de travail désastreuses, mais surtout les conditions d'accueil des enfants confiés au département.

Nous n'allons pas revenir sur l'explication de ce mouvement, les médias s'en sont chargés, et vous avez certainement pu en prendre connaissance.

Cependant, les collègues ont décidé de rédiger une lettre ouverte, et nous ont demandé de la transmettre à la commission 2 et en copie à la présidente et vous-même, afin que tous les élus y siégeant prennent connaissance des difficultés rencontrées par le service.

Nous avons été fortement surpris de l'attitude de Mr Jardé, pourtant vice-président en charge de l'enfance, qui a supprimé notre mail, avant même l'avoir lu. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'une erreur de manipulation, car, dans le cas contraire, nous pourrions penser que les conditions de travail des agents, et l'accueil des enfants ne l'interpellerait pas plus que ça...

Nous nous questionnons également sur le silence de la collectivité le 28 mai, qui n'a pas pris attache avec les grévistes. Même si une rencontre a eu lieu hier après-midi, les seules réponses apportées sont à long terme, et sont loin de rassurer l'équipe.

Cette mobilisation, et la colère qui en découle étaient prévisibles. Nous avons, à maintes reprises, alerté sur le raz le bol des collègues de la protection de l'enfance, et sur l'ensemble des agents de la collectivité. Nous vous avons prévenu que cette colère commençait à grandir, et qu'un jour ou l'autre les collègues en souffrance n'auraient d'autre choix que de cesser le travail. Peut-être pensiez-vous cela utopique. Peut-être pensiez-vous que nous étions dans l'intox. Peut-être pensiez-vous les agents incapables de prendre leur destin en main. Vous avez maintenant la réponse à ces interrogations. Et ce mouvement risque de faire tache d'huile si la politique du département ne change pas...

Nous vous alertons également aujourd'hui sur le sentiment d'injustice chez les Conseillers Administratif et Social, concernant votre refus de leur octroyer le montant de la prime Ségur. Lors de notre demande, vous nous avez répondu que le décret ne permettait pas de leur attribuer. Ce que nous savions déjà. Cependant, certaines collectivités n'ont pas hésité à récompenser ces professionnels, soit en leur augmentant leur régime indemnitaire, soit en leur accordant une prime mensuelle exceptionnelle. Nos collègues le savent, et chez eux aussi la colère gronde.

Autre sujet qui attise la colère. La suppression des téléphones portables professionnels pour les évaluateurs APA et les psychologues. Qui ne seraient, selon les bruits de couloir, que la première vague... Nous vous avons d'ailleurs interpellé sur le sujet, et nous sommes toujours en attente de réponse. Si cette décision a été prise pour limiter les dépenses, nous nous permettons de vous dire que ce sont vraiment des économies de bout de chandelle, et que vous

ne mesurez sans doute pas l'impact sur la réalisation des missions confiées à ces professionnels. Nous leur avons déjà conseillé de ne surtout pas utiliser leur téléphone personnel.

Aujourd'hui les portables, et demain ?

Allez-vous supprimer les véhicules de service et attribuer des vélos ?

Allez-vous supprimer les ordinateurs et remettre des machines à écrire à disposition ?

Allez-vous investir dans des brouettes et des pelles aux agents des routes en lieu et place des saieuses ?

Les agents d'entretiens dans les collèges vont-ils se voir doté de serpillières et de balais brosse ?

La collectivité appliquerait-elle la même politique que le gouvernement en demandant aux agents de supporter à eux seuls les efforts budgétaires ?

Ne croyez-vous pas que ces efforts devraient être partagés ? Dans l'affirmative, nous réitérons notre souhait exprimé lors de votre premier CST. A savoir, la baisse des indemnités des élus du conseil départemental, afin que tous, participions aux conséquences des restrictions budgétaires.

Autre sujet, les demandes faites par l'ensemble des organisations syndicales, sur l'octroi de PC portables et de téléphones portables pour les assistants familiaux.

Nous avons écouté attentivement la réponse faite à l'opposition par la présidente lors du BP 2025 du 31 mars dernier, qui stipule que, selon l'article du code de l'action sociale et des familles, l'achat d'un téléphone portable pour ces professionnels est couvert par l'indemnité d'entretien... Ce qui, nous vous l'avouons, nous a surpris.

En effet, nous pensons que l'article mentionné par la présidente est le D.423-21 du code de l'action sociale et des familles, qui indique : « Les indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant confié à un assistant familial couvrent les frais engagés par l'assistant familial pour la nourriture, l'hébergement, l'hygiène corporelle, les loisirs familiaux et les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant, à l'exception des frais d'habillement, d'argent de poche, d'activités culturelles ou sportives spécifiques, de vacances ainsi que les fournitures scolaires, pris en charge au titre du projet individualisé pour l'enfant. » Sauf si les informations de législation sont erronées, à aucun moment la notion de téléphone portable et ordinateur n'est inclus dans les indemnités d'entretien. Il est évident que, si la collectivité a une autre source, nous serions preneurs pour notre culture générale, et afin d'éviter de réitérer ces demandes.

Concernant maintenant les agents de la régie. Les agents se posent énormément de questions sur le projet de réorganisations de leur service. Nous avons interrogé Mr Dumont sur le sujet, afin de pouvoir avoir plus d'informations sur, comme dirait Mr Courbaron, cet ajustement organisationnel... En réponse, nous avons juste eu confirmation qu'une restitution serait effectuée aux équipes, avant les vacances d'été... Nous nous étonnons de ce manque de transparence, qui nous aurait permis d'échanger avec les agents sur ce sujet afin qu'ils y soient associés, et non informés comme à l'accoutumée.

Pour revenir à l'ordre du jour du CST d'aujourd'hui, nous nous questionnons fortement sur le point oral et pour information concernant la NBI QPPV.

En effet, malgré notre demande, aucun document ne nous a été fourni. Ce qui aurait sans doute permis de ne pas soupçonner la collectivité de vouloir, une nouvelle fois faire des économies sur le dos des agents. Nous vous mettons tout de même en garde sur la volonté de vouloir retirer la NBI à certains agents. Celle-ci est encadrée, et une jurisprudence existe sur l'impossibilité de retrait de la NBI sans changement de fiche de poste.

Pour tout ce que nous venons d'exposer, le dialogue social de qualité, formule politique servant à essayer d'adoucir les représentants du personnel, est loin de celui que vous prônez.

Vous nous aviez avancé, lors de votre prise de fonction, vouloir travailler avec les organisations syndicales dans un climat de confiance, de partage et de transparence. Nous ne pouvons que constater qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nous puissions vous accorder notre confiance.

Et pour terminer, un point qui avait été acté lors du dernier CST, mais que nous avons oublié de vous repréciser dans nos demandes pour l'agenda social, est la reconnaissance des formateurs internes de notre collectivité.

Madame la présidente, la colère, l'injustice, le manque de considération sont bel et bien présents chez l'ensemble des agents de la collectivité. Attention que ces sentiments ne débouchent pas sur un STOP général.

Merci de votre écoute. »

S. CARTON indique qu'en ce qui concernant la situation de l'ASE nous les avons en effet prévenus et qu'elle est consciente des difficultés. Elle laisse ensuite la parole à C. DHEILLY pour qu'elle apporte des réponses sur cette situation et présente les mesures qui seront prises. C DHEILLY indique qu'elle a rencontré les équipes 3 fois. Il est nécessaire de repositionner chacun sur ces missions et des solutions à plus ou moins long terme vont être proposées. Les pistes d'amélioration sont les suivantes :

- Travailler avec l'ARS pour la création d'un lieu spécifique pour les mineurs présentant des troubles du comportement ou des problèmes psychiatriques.
- Retravailler avec la DEF et les territoires pour que chacun puisse se positionner sur ses missions.
- Recherche de place recentralisation à la DEF et ainsi permettre à chacun de reprendre leurs missions premières.

Elle précise qu'il y a une trentaine d'enfants pour lesquels il est difficile de trouver des lieux. Elle annonce la création de nouvelles places d'accueil et une priorisation du Territoire d'Amiens pour ces 8 places à venir

Elle a pu constater que certains enfants étaient gardés par des référents enfance (déposé au service par le lieu d'accueil), en attendant de trouver un lieu plus approprié. Cela sera travailler dans le GT ASFAM/DGASI/DEF/OS.

Plusieurs coordonnateurs sont en arrêt et elle précise que remplacer les cadres qui sont absents n'est pas simple mais elle s'est engagée à regarder les possibilités pour le remplacement de ces agents et ajoute que les cadres ne sont pas seuls.

De plus, il est actuellement étudié la possibilité de prendre un emploi de TISF pour une durée de 3 mois en renfort sur le Territoire pour « gérer » les enfants qui arrivent à la MDSI et de voir les possibilités en matière de prévention (AEMO + AEMO R + AEMO I).

B. COURBARON a pris conscience de la situation sur Amiens, il indique que lors de sa rencontre du 2 juin avec l'équipe, quelques réponses ont été apportées.

Il est conscient du manque de place, du problème de sureffectif chez certaines ASFAM et de la perte de sens pour les professionnels.

Il précise que les places supplémentaires prendront du temps à être mises en place.

Les premières orientations prises : le travail avec l'ARS mais la situation est sous tension et un plan d'action est en cours de réactualisation. Certaines réponses prendront du temps.

Il indique que les besoins ont été exponentiels et que cela ne pouvait pas être anticipé, aujourd'hui 2 111 enfants sont confiés au département.

Le DGS est prêt à travailler avec les OS pour trouver des solutions.

S. CARTON reprend la parole par rapport aux Indemnités des élus et les frais de fonctionnement. Elle indique qu'il y a eu une diminution des frais de fonctionnement pour les groupes politiques. (Elle ne parle à aucun moment des indemnités des élus).

Pour les documents que nous avons demandés (point 5 et 6), elle nous indique ne pas avoir été en mesure de répondre car les documents n'étaient pas prêts.

En ce qui concerne la suppression des téléphones portables, elle justifie cela par la loi de finance qui a eu des impacts sur le budget de la collectivité (baisse des recettes) et en parallèle une hausse des dépenses en 2025 (augmentation du budget pour l'ASE). Elle ajoute que le département n'a plus les mêmes moyens et que des choix ont dû être faits pour limiter les dépenses. Elle précise qu'il y aura des impacts supplémentaires dans les années à venir.

La collectivité a fait le constat que sur les 1400 lignes, 219 n'avaient pas de consommation téléphonique. Chaque DGA a fait des propositions pour arrêter des lignes.

B. COURBARON nous indique que pour la Régie, la collectivité a attendu l'arrivée d'A. GONDA pour mettre en place un temps d'échange.

En ce qui concerne la dotation des ASFAM d'ordinateur portable et de téléphone professionnel, la réponse a été donnée par la PCD, mais en fonction des conclusions de « la mission d'information et d'évaluation de la protection de l'enfance » mise en place, cette décision pourrait être modifiée.

En ce qui concerne notre demande d'ajouter à l'agenda social un GT sur la reconnaissance des formateurs internes de notre collectivité, cela sera mis à l'ODJ.

Pour l'IA, B. COURBARON nous certifie que cela n'a pas vocation à faire des économies en supprimant des emplois, mais permet un gain de temps, facilite la tâche des agents et permet un travail qualitatif.

Pour revenir sur le problème de l'ASE, la CGT insiste sur le fait que cette dégradation n'est pas inhérente à Amiens, que les autres territoires sont aussi en souffrance, qu'il va falloir apporter une attention particulière aux ASFAM (beaucoup partent) et que la collectivité devrait développer la prévention (ce qui éviterait des placements coûteux).

C. DHEILLY indique qu'actuellement, il y a des projets à l'étude qui permettront de trouver des solutions et permettront d'expérimenter des mesures (ex : thérapie familiale).

En ce qui concerne la suppression des portables qui va encore dégrader les conditions de travail des agents, qui va prévenir les usagers ?

Nous pensons que la direction ne s'est pas questionnée, puisque nous n'avons obtenu aucune réponse.

Pour avis :

1 - Validation du PV du CST du 18 mars 2025

RAS

Vote : avis favorable à l'unanimité

2- Evolution organisationnelle de la Direction de la communication - Présentation du dossier par M. BEREZIG Directrice de la communication

Cette nouvelle organisation qui est proposée suit l'évolution de la collectivité. Il a été constaté un besoin de renforcer le pôle événementiel et le pôle éditorial.

Suite au départ à la retraite des deux agents à la documentation générale et la documentation sociale, un poste ne sera pas remplacé et un second sera transféré à la DGASI.

M. BEREZIG a souhaité attendre le départ effectif de ces deux collègues avant de mettre en place cette nouvelle organisation. Dans la mesure où il n'y aura qu'un poste sur deux qui sera remplacé, une évaluation sera effectuée pour évaluer si un poste peut suffire.

M. BEREZIG souhaite développer le mécénat dans la collectivité.

La CGT : Nous pouvons constater une augmentation conséquente des événements entre 2023 et 2024 (quasiment le double). A quoi correspond cette augmentation. Au regard des restrictions budgétaires, la collectivité envisage-t-elle de diminuer ce budget pour les années à venir ?

M. BEREZIG indique qu'en 2024, le département était partout et précise que les évolutions sont liées aux événements comme les JO, le tour de France.

Pour diminuer les coûts, elle envisage la diminution sur les dotations des objets promotionnels et sur la publicité en ayant recours à plus de numérique (stratégie digitale).

B. COURBARON ajoute qu'il y a effectivement une baisse du budget pour la communication et qu'il faut essayer, tout en étant présent, de diminuer les coûts.

La CGT : Ces deux agents ont-ils un compte épargne temps à solder, si oui comment va se passer la transition.

D. BLONDEAUX, cela n'est pas encore calculé.

La CGT : Va-t-il y avoir un tuilage pour le remplacement de la collègue DGASI (qui va s'occuper de la diffusion du bulletin hebdomadaire auprès des agents du social). Le poste est-il fléché ?

C. DHEILLY : Plusieurs agents, qui correspondent aux attentes de ce poste, pourraient être positionnés (reclassement).

M. BEREZIG : Pour l'agent de la DGASI, elle indique que dans la mesure du possible, un tuilage sera envisagée, cet agent devra assurer les abonnements, les commandes. L'agent qui prendra le poste sera formé par les 2 agents actuels de la documentation sociale (formation sur Grand Angle et sur le nouveau logiciel de documentation).

La CGT : une immersion pourrait-être envisagée.

La CGT : Le ou les collègues qui vont récupérer les missions ont-ils été associés à ce changement. Cela ne va-t-il pas entraîner une surcharge de travail pour ces derniers ? Quid du remplacement pendant les absences du seul agent responsable de la documentation sociale.

Pas de réponse.

Vote : avis favorable à l'unanimité

3- Suppressions/créations d'emplois dans le cadre de l'ajustement du tableau des effectifs

Pour donner suite à l'envoi tardif des ajouts au document (transmission la veille à 17h00 et transmission d'un mail pour refuser ce changement), le DGS nous demande si nous acceptons ou pas d'étudier le dossier modifié.

Une suspension de séance est demandée par la CGT.

Après concertation avec les autres OS, avis défavorable à l'étude du dossier transmis avec modification et vote défavorable pour l'ensemble du dossier.

Question CGT concernant le Poste 02520 : suppression d'un poste RSA, aide à la formation alors que les demandes sont de remettre les allocataires du RSA soit en activité, pour la CGT cette suppression pose question.

C. DHEILLY indique que l'activité doit s'entendre au sens large (ex : rdv avec médecin, recherche de formation, etc)

Elle ajoute que le poste est supprimé car les Territoires d'Action Sociale ont pris la main sur la formation, ce poste n'avait plus vocation à être maintenu car le dispositif de formation est effectué par les territoires.

Question CGT concernant le Poste 01470 : Pouvez-vous nous expliquer l'élargissement de ce poste (grade d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement pour exercer les fonctions d'agent de maintenance, au cadre d'emploi adjoint technique territorial.

Ce poste serait-il déjà fléché ?

Cette modification est-elle en lien avec la réorganisation de la Régie ?

B. COURBARON, cette modification n'est pas en lien avec la réorganisation de la Régie. Cette modification est en lien avec le manque de candidat sur ce poste qui est effectivement fléché.

Question CGT sur le Poste 02644 : Pouvez-vous nous indiquer où va être redéployé ce poste.

Nous avons eu des difficultés à obtenir l'information. (Appel du DGS au Directeur des routes). Nous pouvons constater que le dossier est mal préparé...

Après, un temps d'attente nous avons enfin obtenu la réponse. Le poste reste sur le CDER de Picquigny (agent de maîtrise parti en retraite pour invalidité transformé en adjoint technique sur le même centre)

Vote : Contre OS à l'unanimité

Pour info :

4- Bilan de la formation 2024

Constat que le logiciel NEEVA n'est pas simple à utiliser pour certains agents (accessibilité de l'outil informatique et pas de formation pour l'utilisation de ce logiciel).

La CGT : Page 4, nous pouvons constater que le nombre de personnes formées est en diminution constante.

Concernant les désistements d'agent, nous pouvons faire le lien avec les constatations suivantes :

- Lors de l'inscription : les dates et le lieu ne sont pas toujours indiquées,
- De plus en plus de formation sont effectuée hors département (pas toujours de véhicule pour se rendre en formation et parfois nécessité d'avancer les frais d'hébergement).

D. BLONDEAUX doit rencontrer le CNFPT et abordera ces points (dates, lieu) et indique que des efforts seront fait afin que les remboursements de frais avancés par les agents soient plus rapides auprès.

5- Point oral sur la NBI QPPV

La DRH nous indique que la NBI est réglementaire, que des quartiers sont listés et que les contractuels ne peuvent pas en bénéficier.

C. DHEILLY nous présente les éléments par le biais d'un PowerPoint (alors même que l'on nous a indiqué que les documents n'étaient pas prêts !)

Un travail a été effectué sur la période du 01/01/24 au 15/11/24 pour élaborer le document, dégager les critères, ...

Outre la résidence administrative (sur QPPV ou pas), l'attribution ou non de la NBI QPPV est en lien avec le pourcentage (pour l'équipe) de suivi résident sur un QPPV.

Le calcul du pourcentage de chaque agent ramené à chaque équipe entre 50 et 80% pour évaluer le montant de la NBI- (seuil de tolérance acté par la Présidente, Mme HIVER)

A savoir entre 45 et 49%= 50% et de 75 à 79%= 80%

4 critères :

MDSI Hors QPPV, MDSI QPPV, MDSI sur l'ensemble Territoire et les autres (Ass de gestion, secrétaire de site et cadres)

MDSI Etouvie + Atrium : NBI Majoré

MDSI Prince Noir : NBI

MDSI Marie Curie : NBI

MDSI des Provinces : Pas de NBI pour les AS et puer

Equipe Autonomie : pas de NBI

Ref Insertion Jeunes : pas de NBI

Conseillères conjugales : pas de NBI

Pour Abbeville : pas de NBI sauf pour les Référents AED

85 agents ne vont plus avoir la NBI à compter de juillet 2025, et 34 agents vont la toucher pour la première fois.

- Pour Amiens : 67 agents une perte de la NBI totale et/ou partielle

- Pour Abbeville : 18 agents une perte de la NBI totale et/ou partielle

Ce sera revu chaque année.

C. DHEILLY nous indique qu'une information sera faite courant juin 2025 aux agents par le biais des DT pour une mise en application au 1er juillet 2025. (il n'y aura pas d'effet rétroactif)

La CGT dénonce cette mesure, et avertit que cela risque de mettre en colère les agents.

Le document sera envoyé aux OS

6- Point oral sur la responsabilité des gestionnaires publics

PowerPoint de Jérôme NOIRET

Il s'agit d'une réforme et il y a déjà plusieurs jurisprudences.

Les ordonnateurs deviennent responsables financièrement et le comptable public reste toujours responsable.

Des sanctions financières, amendes individualisées et proportionnées ont déjà été ordonnées.

L'agent doit bien vérifier qui a la ou les compétences pour signer.

Les directeurs ont été informés de ce changement de responsabilité.

Suite à cette présentation, nous interrogeons Mme DHEILLY sur la mise en place de la subsidiarité au 1er juin de cette année concernant les cadres A et leur responsabilité dans l'attribution d'aides financières en cas d'erreur sur le FSL ou autres dispositifs.

En effet, les travailleurs sociaux traiteront dorénavant les dossiers de A à Z avec un contrôle aléatoire sur les montants versés. (10% des dossiers seront vérifiés)

La DGA SI indique qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter car les dossiers sont à 99 % en conformité avec le RI.

Quid du 1 % ?

Elle indique qu'il y aura si nécessaire des remises à niveau pour les TAS qui se trouveraient en difficulté avec Solis ou le RI.